

PLAN DE SAUVETAGE

Coût des travaux
13,6 MILLIONS D'EUROS

5 phases jusqu'en :
2030

⇒ 2019

Mise en sécurité, mise en place des mesures d'urgence et nettoyage.

⇒ 2020

Restauration : tour de croisée, transept, chevet et sacristie.

⇒ 2023

Restauration : façade et portail ouest.

⇒ 2027

Restauration : vaisseau principal de la nef et bas-côtés.

⇒ 2030

Restauration des intérieurs.

AFFIRMEZ LES VALEURS DE VOTRE ENTREPRISE

Renforcer l'ancrage territorial de l'entreprise, valoriser son image et sa réputation, contribuer à l'intérêt général... Autant de valeurs positives véhiculées par le mécénat, qui contribuent aussi à renforcer la fierté, la cohésion et l'engagement de vos collaborateurs.

En outre, le principe des contreparties, à hauteur de 25 % de votre don, vous permet de bénéficier de prestations visant à renforcer votre communication ou encore les relations avec vos clients ou votre personnel.

Ces contreparties seront construites sur mesure, en fonction de votre don et de vos besoins.

Contact

Fondation Vernon Patrimoine
Hôtel de ville - Place Barette
27200 Vernon
vernon.patrimoine@vernon27.fr

08000 27200 Service & appel gratuits

CONSULTEZ LE SITE

VERNON27.FR
/ Patrimoine

FONDATION
vernon
PATRIMOINE

ENSEMBLE, SAUVONS LA COLLÉGIALE

FONDATION

DU PATRIMOINE


Ville de Vernon
EN NORMANDIE

ALLÉGEZ VOS CHARGES ET RENFORCEZ LES VALEURS DE VOTRE ENTREPRISE GRÂCE AU MÉCÉNAT

10-32-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pat-fnme.org



Impression : Leveur Thiel (0232723140)

FONDATION
vernon
PATRIMOINE



FONDATION VERNON PATRIMOINE : UN DON QUI A DU SENS

Créée en 2016, la Fondation Vernon Patrimoine pourvoit au financement des grands projets visant à préserver, valoriser et transmettre le patrimoine historique et naturel de Vernon, dans un contexte budgétaire contraint.

La sauvegarde et la restauration de la collégiale Notre-Dame de Vernon forment le premier défi relevé par la Fondation Vernon Patrimoine. L'ampleur de l'opération et la noblesse des ambitions en font un projet hautement fédérateur, non seulement auprès des Vernonnais et des amateurs d'art et de patrimoine, mais aussi pour les interactions qu'il génère :

- Préservation et mise en valeur du patrimoine local ;
- Valorisation et sauvegarde de l'artisanat et des métiers d'art (travail du bois, de la pierre, couverture, vitraux...) ;
- Soutien à l'activité économique locale : il a été établi qu'1 euro dépensé dans le patrimoine génère des retombées économiques plus de 20 fois supérieures ;
- Un rôle moteur pour les secteurs liés au tourisme et à la qualité de vie : hôtellerie, restauration, loisirs, commerce de proximité...

UN DISPOSITIF FISCAL AVANTAGEUX

La loi Aillagon du 1^{er} août 2003 permet aux entreprises mécènes de profiter d'avantages fiscaux et de contreparties en communication et en relations publiques.

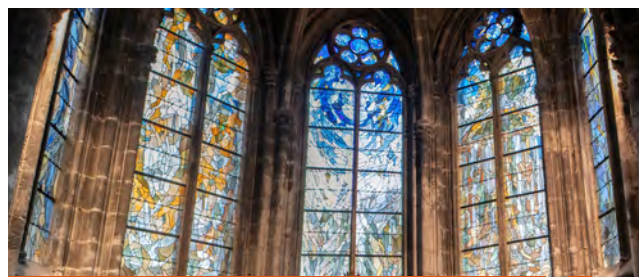
Dans le cadre d'une opération de mécénat, l'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôts pour les sociétés (IS) de 60 % du montant de son don (dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires hors taxe, l'excédent pouvant faire l'objet d'un report sur les cinq exercices suivants).

Des contreparties, dont la valeur peut atteindre 25 % du montant du don, peuvent également être accordées à l'entreprise.

Ainsi, le coût réel du don ne représente plus que 15 % de la somme effectivement versée.

Exemple :

MONTANT DU DON	1 000	50 000	100 000
Montant de la réduction fiscale de 60 %	600	30 000	60 000
Montant du don après réduction d'impôts	400	20 000	40 000
Montant des contreparties supplémentaires possibles	250	12 500	25 000
COÛT RÉEL NET POUR L'ENTREPRISE (15 %)	150	7 500	15 000



BON À SAVOIR...

Un don en nature (compétences, don de matériaux, prêt de matériel, etc.) permet de bénéficier des mêmes avantages qu'un don financier. Il sera alors évalué au prix de revient.

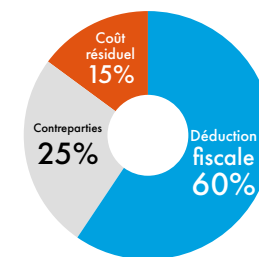
Exemple de Mécénat :

POUR 10 000 € d'investissement

6 000 € de défiscalisation

2 500 € de contreparties

1 500 € de coût résiduel



UN AVANTAGE OUVERT À TOUTES LES ENTREPRISES

Si 81 % des grandes entreprises et 50 % des entreprises de taille intermédiaire recourent au mécénat, cette pratique est loin de leur être réservée. C'est même du côté des très petites entreprises, qui ont multiplié leurs dons par 3 entre 2010 et 2016, et des PME, dont les dons ont augmenté de 20 % en seulement trois ans, que la croissance est la plus forte.